

# PLAN LOCAL D'URBANISME

DE DIEUZE

## 8 PLAN DES SERVITUDES

Mise à jour du P.L.U. par arrêté du Maire du 16.02.2021  
 Mise à jour du P.L.U. par arrêté du Maire du 12.06.2014  
 Mise à jour du P.L.U. par arrêté du Maire du 15.11.2016

ECHELLE : 1/5000

PROCÉDURE D'ÉLABORATION		APPROBATION DE RÉVISION	
Date de référence	29.03.01	1	19.04.1983
Arrêté		2	18.12.1989
Publication	16.02.1976	3	23.06.1994
Enquête Publique	11.03.1976	4	22.12.2005
Approbation	12.05.1977		

APPROBATION DE MODIFICATION		ARRÊTE DE MISE À JOUR	
1	4 Juin 1984	1	21.07.1979
2	24 Février 1986	2	27.10.1988
3	7 Septembre 1989	3	30.03.1995
4	29 Mars 2001	4	05.01.2006
5	24 Septembre 2009		12.06.2014
6	25 Février 2010		15.11.2016
			28.05.2020
			16.02.2021

**Légende**

AS1 Protection du captage d'eau potable

T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire

AR6 Servitudes aux abords des champs de tir de GUEBLANGE

A1 Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier

Espace boisé à conserver

Anciennes exploitations salifères : zone où toute autorisation de nouvelles constructions doit être différée

Périmètres de protection du Captage d'eau Potable

Aléa lié à l'exploitation de sel à Dieuze

Sites archéologiques (ANNEXE 3 du présent document)  
 4 - La Madelonie léproserie  
 5 - La Maladrerie léproserie

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés

PT1 Protection des centres d'émission et de réception radio contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles  
 PT2  
 PT1-PT2 57017701 Centre de DIEUZE

I3 Canalisation de gaz

I4 Lignes électriques aériennes et souterraines

PT3 Servitudes relatives aux câbles de télécommunications

PPRi Un plan de Prévention des Risques Naturels - Inondations a été approuvé par A.P. du 25 novembre 2010. Le PPRi comporte un Rapport de présentation, un Règlement ainsi qu'un Plan joints en Annexe 4

Rtech Servitudes relatives aux sites et sols pollués (voir arrêté préfectoral du 10.10.2016 instituant ces servitudes sur la zone usine de la société RETIA, ainsi que le plan de délimitation annexé au PLU)

CanatMD Servitudes relatives à la prise en compte de la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes exploitées par GRTGaz (voir arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant ces servitudes ainsi que la carte de délimitation annexée)



Ces servitudes PT1 et PT2 au centre de DIEUZE sont abrogées par décret du 26 novembre 2020